

# Les différentes formes de contrat de travail

La forme principale du contrat de travail : le contrat à durée indéterminée (CDI)



## Sa définition juridique

Il repose sur

**une prestation de travail** effectuée par le travailleur à la demande du donneur d'ordre



**une rémunération** versée par le donneur d'ordre au travailleur en contrepartie du travail fourni



**un lien de subordination juridique** qui place le salarié sous l'autorité de l'employeur

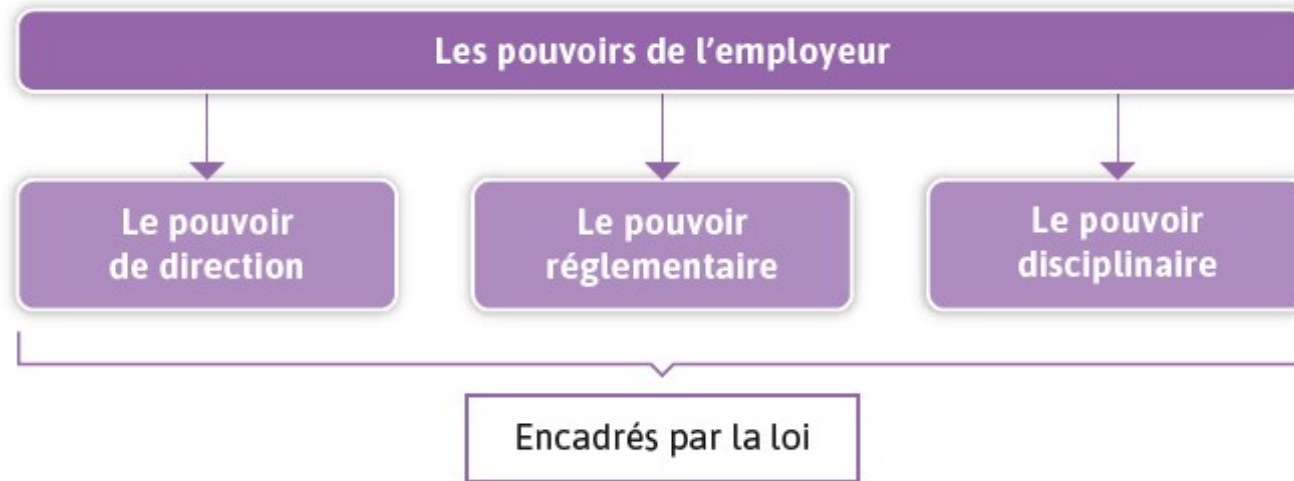


le pouvoir de décision de l'employeur se compose

• **du pouvoir réglementaire**, qui lui permet de fixer les missions et les conditions de réalisation du travail

• **du pouvoir disciplinaire**, qui lui permet de contrôler la réalisation et, le cas échéant, de sanctionner le travailleur

# Les différents pouvoirs de l'employeur



## Une mise en œuvre encadrée



par

les **dispositions législatives** contenues dans le Code du travail

les **dispositions conventionnelles** issues de la convention collective applicable et des accords collectifs d'entreprise

les dispositions issues du pouvoir réglementaire de l'employeur tel le règlement intérieur

# La négociation collective et les partenaires sociaux



## Des adaptations aux besoins des parties

